

INFORMATION

Prochaines permanences pour récupérer votre matériel de collecte de vos restes alimentaires SIAU (bioseau et des sacs kraft)

Le samedi 30 novembre 2024 sur le marché de Grand-Bourgtheroulde.

Le lundi 02 décembre 2024 et samedi 07 décembre 2024 sur le marché de Bourg-Achard .

Le jeudi 05 décembre 2024 et jeudi 12 décembre 2024 à la Mairie de Caumont de 15h à 19h30.

Ou vous rendre directement à l'accueil du centre CETRAVAL à Malleville-Sur-le-Bec en prenant rendez-vous à l'avance en appelant au 02 32 42 74 32 .



Les Biodéchets en Point d'Apport Volontaire

Depuis 2023, les communes ont transmis la compétence collecte et traitement des restes alimentaires au SDOMODE.

À l'horizon 2024/2025, toutes les communes seront équipées de solution afin que les habitants puissent trier les restes alimentaires près de chez eux.

En effet, dans le cadre d'une obligation nationale, le SDOMODE souhaite mettre à disposition des colonnes spécifiques pour collecter ces ressources.

Les nouveaux containers seront placés sur les points d'apport volontaire, déjà existants. Une collecte toutes les semaines sera programmée.

Le matériel pour collecter chez vous vos restes alimentaires (un bioseau et des sacs kraft), vous sera fourni progressivement par le SDOMODE pendant des permanences dans votre mairie ou dans la déchèterie la plus proche à l'horizon 2024/2025.

- 1 J'installe mon bioseau dans la cuisine avec le sac kraft à l'intérieur. (Ils me seront fournis par le SDOMODE)
- 2 Je jette mon sac kraft rempli de mes restes alimentaires dans une colonne dédiée à ces déchets.
- 3 Arrivés au CETRAVAL, mes restes alimentaires sont triés par une machine et réduits en pulpe.
- 4 La pulpe va intégrer un méthaniseur, afin de produire du biogaz et des apports pour le sol.

LES TRIONS RESTES ALIMENTAIRES

C'EST 30% DE VOTRE POUBELLE SOIT 71 kg PAR AN PAR HABITANT →

POURQUOI CE TRI ?

- 1 Ce tri permettra à votre foyer de maîtriser votre facture pour le traitement de vos déchets
- 2 Ces éléments considérés comme des déchets peuvent être une ressource riche pour notre territoire : engrais et biogaz ou énergie verte

d'autres solutions existent : compostage individuel, compostage collectif ou partagé

OUI À DÉPOSER DANS LA COLONNE

FRUITS ET LÉGUMES ABIMÉS	RESTES DE REPAS	ÉPILCHURES DE FRUITS ET DE LÉGUMES	FROMAGES	COQUILLES D'ŒUFS
RESTES DE POISSONS ET DE VIANDES	PAIN	THÉ & CAFÉ	ALIMENT PÉRIMÉ SANS EMBALLAGE	OS

NON À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE

COQUILLES D'HOTON ET SAINT-JACQUES	DÉCHETS VERTS	FEUILLES MORTES	BRANCHAGES	MOUCHOIRS COUCHÉS	CIGARETTES
------------------------------------	---------------	-----------------	------------	-------------------	------------

À RECYCLER EN DÉCHÈTERIE

À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? 02.32.43.14.75